

CONSEIL DE L'AERES

Séance du jeudi 13 octobre 2011

*Compte rendu adopté lors de la séance
du 10 novembre 2011*

Président : Didier Houssin

Membres présents : Maria Allegrini, Jean-Daniel-Boissonnat, Sébastien Candé, Monique Capron, Nicole El Karoui-Schwartz Ghislaine Filliatreau, Alexander Kuhn, Pierre Lasbordes, Marianne Lefort, Florence Legros, René-Paul Martin-Denavit, Denis Menjot, Christine Musselin, Sylvie Rousset, Claudine Schmidt-Lainé, Bernard Teyslié, Cécile Tharaud, Simon Thorpe.

Membres excusés : Antoine Compagnon, Christian Demuynek, Francis Kramarz, Marie-Christine Maurel,

Invités permanents : Guy Annat, Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glorieux, Gilbert Knaub, Anne Picard, Patricia Pol, Philippe Tchamitchian.

Ordre du jour

● **10 h00 : Séance du matin :**

Pour délibération

1. procès-verbal du conseil du 22 septembre 2011

Pour information ou débat

2. Informations du Président

- Retour sur l'assemblée générale de l'ENQA
(*European Association for Quality Assurance in Higher Education*)
- Retour sur le point presse du 29 septembre 2011
- Annonce du séminaire « Culture Qualité » - Andrée SURSOCK

3. Suite du débat sur la notation

● **12 h30 : Pause méridienne**

● **13 h30 : Séance de l'après-midi**

Pour information ou débat

4. Présentation du nouvel arrêté licence
 5. Avancement sur la vague en cours (sections 1, 2 et 3)
-

SOMMAIRE

I - PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2011	4
II - INFORMATIONS DU PRESIDENT	5
Retour sur l'Assemblée générale de l'ENQA (<i>European Association for Quality Assurance in Higher Education</i>)	5
Retour sur le point presse	6
Annonce du séminaire « Culture Qualité » - Andrée SURSOCK	6
Point sur les groupes de travail	6
III - SUITE DU DEBAT SUR LA NOTATION	7
IV - ETAT D'AVANCEMENT DES VAGUES EN COURS	19
SECTION 1	19
SECTIONS 2 ET 3	22
V - PRESENTATION DU NOUVEL ARRETE LICENCE	24

Relevé de décisions
Conseil du 13 octobre 2011

1 - Approbation du conseil du 22 septembre 2011

2 -La prochaine réunion du conseil se tiendra le jeudi 10 novembre 2011

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Didier HOUSSIN, Président de l'AERES.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Bonjour.

Nous avons un seul point pour délibération et plusieurs points pour discussion.

J'ai reçu des excuses de Madame MAUREL qui a un problème de santé et qui ne peut pas être présente aujourd'hui. Nous avons envisagé qu'avec Monsieur MARTIN-DENAVIT elle présente les suites du rapport d'évaluation externe de l'AERES. Ce sera reporté à la prochaine séance.

J'ai également les excuses de Monsieur COMPAGNON qui est pris au Haut Conseil de l'Education.

A propos des deux membres du conseil démissionnaires, j'aimerais avoir votre aide. Pour essayer d'internationaliser davantage le Conseil, l'idéal serait de trouver des personnalités qui, en même temps, soient des champs disciplinaires de Mr Bard et Mme Schmidt, aient une expérience dans le domaine de l'évaluation et soient francophones.

Il y a eu des élections sénatoriales, nous avons perdu Monsieur DEMUYNCK, qui a été nommé à l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche. Il devra être remplacé.

Nous allons vous faire passer le nouveau calendrier des réunions puisque, lors du dernier Conseil, il a été décidé que la réunion de mars serait déplacée de quelques jours pour que les membres du Conseil, qui le désirent, puissent participer au colloque que nous organisons sur « l'évaluation au service des formations » et qui se tiendra au Palais des Congrès Porte Maillot.

I - Procès-verbal du Conseil du 22 septembre 2011

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Vous l'avez reçu voici une semaine. Y a-t-il des demandes de corrections ?

Il y a malheureusement encore quelques intervenants anonymes. Certains pourront sans doute se reconnaître dans les propos tenus.

M. Bernard TEYSSIE :

Deux points qui concernent mes interventions, page 8, alinéa 2 « Parmi nos critères d'évaluation, il y a les partenariats établis, notamment avec les milieux professionnels et les milieux économiques », le mot « milieux » a sauté.

Page 12, j'interviens en commençant par « Dans le prolongement des observations », alinéa 2 « Je pense aux organes représentatifs d'un secteur d'activité pour le domaine que je connais, petit, minuscule », je l'avais mis entre guillemets, ils n'apparaissent pas, il faut lire « dans le domaine que je connais ».

Pour les nominations, vous évoquiez votre souci d'internationalisation. Je songeais à un professeur de l'université de Genève, qui est dans le domaine des Sciences Sociales, Gabriel AUBERT, qui dans le domaine juridique est une autorité forte avec une expérience multiple en Suisse. Il vient souvent en France en qualité de professeur invité, plusieurs fois à l'Université Paris II, mais il connaît bien d'autres personnes.

Il a une dimension européenne qui pourrait être intéressante, il est assez disponible en ce sens qu'il est intéressé par la mécanique de l'université française, de la recherche française, de l'évaluation française, ce qui n'est pas toujours le cas des universitaires étrangers qui ne se passionnent pas nécessairement pour nos débats internes.

Mme Marianne LEFORT :

J'avais quelques remarques de forme du même type que Monsieur TEYSSIE, je propose de les communiquer pour ne pas perdre de temps.

Sur la partie internationalisation, il est extrêmement important de diversifier la connaissance du contexte européen, comme nous l'avons vu la dernière fois à propos de tout ce qui a été fait au niveau de la notation. Avoir des gens qui sont déjà partie prenante d'un certain nombre d'agences ou d'établissements d'évaluation européens serait un plus pour notre réflexion collective.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Je voudrais rebondir sur l'observation de Monsieur TEYSSIE. A propos de l'international, l'ancien vice-Président de l'université de Lausanne, maintenant président de l'EUA, Monsieur RAPP, a fait un travail remarquable de mise en place d'un système d'assurance qualité dans l'université de Lausanne.

Mme Maria ALLEGRINI :

Je ne sais pas s'il est francophone mais, s'il l'est, je voudrais conseiller le Professeur Helmut SCHWARZ, qui est le président de la *Alexander von Humboldt Foundation*. Il est chimiste moléculaire, mais il a une grande expérience de l'évaluation et une personnalité scientifique.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Merci beaucoup.

En l'absence d'autre remarque, je vous propose de mettre aux voix ce compte rendu.

Le procès-verbal du 22 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

II - Informations du Président

Vous avez dans vos dossiers à titre d'information le rapport d'activité 2010. Il prend en compte les dernières petites corrections qui avaient été formulées. Il est accompagné d'un résumé de quatre pages. Une plaquette sur l'AERES a aussi été produite, que nous vous ferons parvenir la prochaine fois.

- **Retour sur l'Assemblée générale de l'ENQA
(European Association for Quality Assurance in Higher Education)**

Elle rassemblait à Bucarest des organismes qui font le même travail que nous, mais avec des formes très différentes : des organismes nationaux, régionaux, certains qui ne s'occupent que de formation. Aucun n'a la couverture de l'AERES en termes de compétences.

Ont été évoqués des aspects tenant à la vie de l'association, en particulier la confirmation du président actuel, un Allemand, Monsieur HOPBACH, qui a été renouvelé pour deux ans.

Un travail a été fait sur la révision éventuelle des *European Standard Guidelines*. Le rapport conclut qu'il y a lieu de s'intéresser beaucoup à la manière dont sont appliquées ces guidelines plutôt que de les revoir. L'impression est plutôt qu'elles sont probablement appliquées de façon incomplète, voire mal, mais qu'il n'y a pas lieu de les revoir à ce stade.

Deuxième élément important : une série de discussions et de groupes de travail sur la question de « l'indépendance et la responsabilité des agences d'évaluation » car on s'aperçoit que, selon le pays, les choses sont vues très différemment. La conclusion a été d'approfondir cette question de l'indépendance et de la responsabilité des agences d'assurance qualité.

Troisième élément : un travail sur l'analyse des impacts des systèmes d'assurance qualité sur la qualité des établissements.

C'est un groupe assez actif, qui mobilise beaucoup de groupes de travail. En particulier, l'AERES aura à répondre très prochainement sur les recommandations que cette association ENQA devra faire aux ministres en vue de la réunion ministérielle de 2012.

Nous avons posé candidature pour organiser le forum des membres de cette association qui se tiendra ici en mai 2012. Le thème n'est pas encore défini, mais nous pourrions retenir celui de la question de l'indépendance et de la responsabilité des agences d'assurance qualité. En tout cas, les membres de l'association, en Assemblée générale, ont accepté cette proposition.

- **Retour sur le point presse du 29 septembre 2011**

Une dizaine de journalistes étaient présents, Madame EL KAROUI-SCHVARTZ nous avait fait le plaisir d'être parmi nous également. Les questions ont beaucoup tourné sur les procédures d'évaluation des personnels et la façon par laquelle l'AERES allait s'y prendre. Nous avons expliqué le projet enclenché.

Il y a eu des questions sur l'évaluation du CNRS, quelques questions sur la notation. J'ai expliqué que nous étions actuellement en train de travailler sur ce sujet au sein du Conseil.

Il y a eu malgré tout quelques dépêches d'agences en retour.

- **Annonce du séminaire « Culture Qualité » - Andrée SURSOCK**

Le 2 novembre, à 14 heures 30, nous organiserons ici un séminaire en invitant Madame Andrée SURSOCK, qui a fait un travail récemment dans le cadre de l'EUA sur la culture qualité dans les établissements européens d'enseignement supérieur.

Son exposé sera suivi d'une discussion générale. Participera à cette discussion Madame Nadine LAVIGNOTTE, qui est la présidente de l'université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, chargée au titre de la CPU de la commission « Evaluation Qualité Classement ».

Le rapport de Madame SURSOCK est accessible à une adresse que l'on peut donner à ceux qui sont intéressés. Il s'intitule « *Examining quality culture* ».

Vous êtes les bienvenus le 2 novembre pour participer à ce séminaire.

- **Point sur les groupes de travail**

Nous avons reçu le document sur l'interdisciplinarité. Nous pourrions l'évoquer, soit au prochain Conseil, soit au suivant.

Le travail progresse sur les « Nouveaux objets ». Pierre GLORIEUX pourra vous en dire un peu plus. Monsieur CAPPY,* qui l'anime, a avancé dans la cartographie de ces nouveaux objets et sur les impacts que cela pourrait avoir en termes d'évaluation pour l'Agence. Les nouveaux objets, ce sont toutes les structures produites récemment et qui sont, au-delà de l'unité ou de l'établissement.

Un sujet dont nous serons sûrement amenés à parler aussi bientôt, c'est la question des très grands instruments de recherche. L'Agence a commencé à évaluer deux ou trois objets de ce type. Là aussi, c'est un domaine extrêmement disparate. Il existe actuellement 47 très grands instruments de recherche, principalement dans le domaine de la physique, des sciences de la terre et de l'univers, mais aussi un peu en biologie, en sciences humaines, et dans le domaine du calcul et des services. Hier, j'étais à Berlin pour une réunion sur ce sujet et nous serons sûrement amenés à parler dans le cadre de ce Conseil de la façon de s'y prendre pour évaluer ces très grands instruments de recherche.

Enfin, un dernier sujet sur lequel nous serons sans doute amenés à parler bientôt au sein du Conseil, c'est la question des évaluations transversales. Un premier travail exploratoire a été fait dans le domaine de l'écologie. On voit bien que c'est assez difficile, à partir des données de l'AERES, ne serait-ce que d'identifier les structures de recherche qui travaillent sur un domaine. Une évaluation transversale sur un domaine scientifique pose des questions d'objectif visé mais aussi de faisabilité. Je serais intéressé que nous puissions en discuter au sein de ce Conseil.

Voilà pour ce qui est des points d'information. Puisqu'il n'y a pas de remarque, nous passons à la suite du débat sur la notation.

III - Suite du débat sur la notation

Mr Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

La fois dernière, nous avons passé deux heures à discuter de ce sujet, et il avait été convenu que nous produirions un document qui s'efforcerait d'être un point d'appui pour la poursuite de notre discussion. Dans ce document, il a été tenu compte de ce qui a été dit lors de ce dernier débat.

L'objectif aujourd'hui est de poursuivre la discussion pour notamment resserrer le questionnement autour d'un petit nombre de questions, l'intention étant qu'à la prochaine séance nous venions avec un texte qui serait une proposition susceptible d'être soumise à délibération.

Le document rappelle d'abord quelle est la notation actuelle à l'AERES. Pour préparer cette séance, nous avons repris les avis du Conseil de l'AERES sur ce sujet. Le jeudi 9 octobre 2008, a été adoptée une notation selon quatre critères accompagnée d'une notation globale toujours sur quatre niveaux. Les principales remarques des membres du Conseil portaient sur l'équilibre entre les critères et sur des observations de nature formelle. La notation, dans sa forme actuelle, a donc été mise en place à partir de ce Conseil d'octobre 2008.

Le document fait ensuite état de ce qui a pu être recensé comme expression d'insatisfaction concernant la notation, puis il rappelle les étapes franchies jusqu'à présent dans le cadre de notre discussion.

Il synthétise enfin les discussions autour d'une douzaine de questions de plus ou moins grande importance. Il conviendrait de nous assurer que nous n'avons pas oublié des questions ou des points importants, pour les rajouter le cas échéant, et que nous essayions aussi de fermer un certain nombre de portes, pour nous centrer sur les points les plus importants.

Il y a une erreur dans le document, car Jean-Marc GEIB m'a confirmé que le nombre de niveaux est le même pour les notations concernant les formations et les unités de recherche.

La question du calendrier avait fait l'objet de débats. J'avais retenu qu'il serait bien que le prochain cycle fasse l'objet d'un système homogène, que l'on ne change pas de pratique en cours de cycle, ce qui nous impose de prendre une décision relativement rapidement. Nous nous étions arrêtés sur la date du 15 février pour dire qu'il fallait que le nouveau dispositif, si nouveau dispositif il y a, soit en place.

Je vous propose d'ouvrir la discussion. Vous avez la parole.

Mr Jean-Daniel BOISSONNAT :

Il manque peut-être une introduction à ce document qui situerait les objectifs de la notation et le point de vue de l'AERES ou du Conseil par rapport à la notation dans son principe.

Il y avait une intervention dans ce sens de votre part lors de la réunion précédente, cela me paraîtrait utile.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Vous avez raison. Il y a aussi des éléments de contexte importants. Certains considèrent que la notation est une sorte de bien public, que la recherche étant financée à partir des contributions des citoyens, la population est fondée à disposer d'information, ne serait-ce que par curiosité.

Les enquêtes faites sur la question de la notation en général révèlent une attente importante de transparence.

Nous allons écrire une introduction avec des éléments de contexte pour bien expliquer les objectifs de cette notation.

M. Sébastien CANDEL :

Un des éléments à notre disposition maintenant, c'est ce qui s'est passé au cours des dernières années où nous avons constaté une hétérogénéité dans la notation entre les divers domaines traités par l'AERES. Nous avons pu observer, notamment, que les mathématiques n'avaient quasiment que des A+ ou des A, et que les physiciens donnaient aussi beaucoup de très bonnes notes mais que quand on descendait dans l'échelle d'Auguste Comte vers les autres domaines scientifiques, on trouvait des distributions de notations beaucoup plus larges, qui utilisaient pleinement l'échelle A+, A, B, C. Que penser de cette différence ?

Ce n'est pas sans conséquence si l'on privilégie toujours les équipes A+. Peut-on accepter l'idée que les notes correspondent à la position dans l'échelle d'Auguste Comte ?

Je ne sais pas très bien comment on peut éviter la comparaison entre domaines. Si, par exemple, les chimistes et les physiciens notent différemment, on se retrouve dans une situation qui n'est pas juste. Un laboratoire, noté A par des chimistes, est peut-être un laboratoire noté A+ par les physiciens et si, ensuite, le président de l'université décide que seuls les labos notés A+ sont importants...

C'est un des grands sujets d'insatisfaction par rapport à la notation globale.

J'ai constaté aussi qu'au Conseil scientifique du CNRS, une majorité des membres critiquait la notation globale, tout en acceptant la notation multi-critères.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Pierre GLORIEUX reviendra sur le premier point.

Mme Marianne LEFORT :

Je voudrais revenir sur le texte qui nous a été envoyé, qui reprend assez bien les éléments débattus. J'ai pas mal d'interrogations par rapport au débat, que j'avais trouvé extrêmement riche la dernière fois.

Nous avons essayé de dire qu'il y avait beaucoup de questions, que ce soit les quotas, la note globale, la question de la différence entre des notations absolues et des notations relatives, celle du classement ou pas. Ces éléments renvoient à ce qu'a dit Monsieur BOISSONNAT, c'est-à-dire quel est l'objectif que l'AERES se fixe par rapport à sa mission d'évaluation.

Il me semble que si, à un moment, il faut délibérer sur un papier de fond, il faudrait a minima que cette question soit posée en amont.

Par rapport à la note globale, il est évident que la façon dont on considérera la réponse dépendra de ce que nous aurons décidé en amont.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Je suis d'accord. Il est d'ailleurs intéressant de voir qu'après toute cette discussion, nous finissons par nous poser la question de l'intention de l'évaluation.

Mme Christine MUSSELIN :

Je n'avais pas pu assister au débat en septembre, mais j'ai lu le document, et il y a des points sur lesquels je souhaite revenir.

Sur la question des distributions des notes, doit-on être plutôt dans une courbe de Gauss ou laisser chaque discipline définir si elle n'a que des excellents ? On ne peut pas exclure l'idée que certaines disciplines sont meilleures que d'autres ou ont une meilleure proportion de très bons que d'autres. Personnellement, je suis plutôt pour ne pas avoir de pondération et laisser chaque discipline gérer cette question, mais donner des informations sur la distribution, de manière que les utilisateurs soient informés des pratiques ou des tendances au sein d'une discipline donnée.

A la question : « Est-ce que l'Agence, en ne faisant pas de notation globale, ne se défausse pas de ses responsabilités ? », il faut en ajouter une autre : « Comment faire aussi pour que l'Agence fasse en sorte que les utilisateurs deviennent responsables par rapport à ces notes ? ».

J'ai pu observer, dans les universités, une utilisation systématique de cette notation parce que c'est beaucoup plus facile pour prendre des décisions : l'AERES a fait l'expertise externe, et on l'utilise comme étant légitime. C'est très bien, parce que cela reconnaît le travail de l'AERES, mais il me semble que plus la note est globale, plus les utilisateurs se défont de leurs responsabilités.

Personnellement, je serais plutôt pour un certain nombre de notes (quatre ou cinq) sur différentes dimensions, parce que cela oblige les utilisateurs des résultats de l'AERES à être responsables et à réfléchir à la manière dont ils utilisent la notation. Personnellement, je suis toujours favorable aux classements qui sont multicritères, plutôt qu'à ceux qui sont univoques.

M. Simon THORPE :

La question-clé est : qui veut vraiment maintenir des notes globales ? Je connais très peu de gens qui les réclament. Je ne sais pas si c'est le ministère. Ce n'est pas au CNRS, ni à l'INSERM. Pourquoi poursuivre avec cela ? Je suis vraiment pour que l'on arrête cela et que l'on utilise des critères qui iraient peut-être au-delà des quatre actuels. Pierre peut-il nous dire qui a réclamé des notations globales ?

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Aujourd'hui, nous avons des expressions d'insatisfaction, mais pas les expressions de satisfaction. Si l'on décide qu'il n'y a plus de note globale et que l'on va vers un dispositif, peut-être utilisable encore par des utilisateurs financeurs, mais plus difficile à lire, il y a le risque de perdre en route certains utilisateurs.

Il ne faut pas oublier le grand public, les élus, ceux qui ont besoin de simplicité et qui s'attendent à quelque chose de très facilement accessible. Le risque est alors de voir émerger une autre critique : « finalement, la communauté scientifique a réussi à recréer la complexité dans laquelle elle se plaît et, au bout du compte, le grand public n'arrive plus à savoir ce que valent les laboratoires, la recherche, etc...

M. Bernard TEYSSIE :

Mon observation rejoint ce que vous venez de dire. Je suis un chaud partisan de la note globale. C'est une question de responsabilité pour l'Agence. Nous ne pouvons pas nous contenter de donner des appréciations sur un certain nombre de critères. Nous devons avoir le sens d'une responsabilité qui va jusqu'au bout, jusqu'à l'attribution d'une note globale à une équipe, une formation, un laboratoire. Si nous ne le faisons pas, la nature ayant horreur du vide, d'autres le feront à notre place.

J'ai eu l'occasion d'en parler le mois dernier, il existe déjà un certain nombre de structures privées qui procèdent à des notations globales d'un certain nombre de formations, qui sont publiées, et qui sont le bréviaire de certains de nos interlocuteurs.

Si nous nous retirons du chantier de la note globale, nous ouvrons formidablement le champ à ces initiatives privées et j'aime autant que la note globale soit attribuée par l'AERES sur la base de critères scientifiques plutôt que d'ouvrir ainsi le champ à des initiatives que nous ne contrôlerons absolument pas.

J'irai même un cran plus loin. Si l'AERES veut aller jusqu'au bout de sa démarche, il faut non seulement qu'elle donne des notes globales aux équipes, aux formations, aux établissements, mais il faut qu'elle réfléchisse à une politique de publication des notes globales qu'elle donne.

Après tout, l'annuaire existe et je pense que nous pourrions donner davantage de lisibilité aux appréciations données, avec des publications dont la forme devrait être réfléchie pour que le grand public, auquel vous faisiez référence, sache que, dans tel ou tel champ disciplinaire, les meilleurs sont aujourd'hui telles et telles équipes, tels et tels laboratoires, telles et telles formations.

Mme Sylvie ROUSSET :

Sur la note globale, beaucoup de délégués scientifiques sont contre. Beaucoup de discussions ont montré les effets pervers de cette note. L'argument, qui consiste à dire que c'est juste pour occuper le terrain, n'est pas recevable.

Par rapport aux remarques sur l'échelle globale entre disciplines, l'AERES devrait se positionner par rapport au niveau international et il n'y a aucune raison que toutes les disciplines soient au même niveau international. L'idée qu'il n'existe pas de raison de mettre toutes les disciplines au même niveau devrait être tranchée assez vite.

M. Pierre LASBORDES :

Je représente peut-être le grand public et je connais aussi les débats qui ont amené à la création de l'AERES et je partage totalement ce qu'a dit Monsieur TEYSSIE, si nous ne le faisons pas, c'est un manque de courage et d'autres le feront. Le grand public ne comprendrait pas que nous n'acceptions pas de faire cette notation.

Je partage également son avis sur la publication, dans une forme à déterminer. On fait bien des classements des hôpitaux. Tout le monde a crié quand *l'Express* et *Que choisir ?* ont classé les hôpitaux, en disant que les critères n'étaient pas bons et puis, au fur et à mesure, on constate que ce classement correspond assez bien à la réalité. Cela a permis à ces établissements de progresser, en particulier dans la lutte contre les infections nosocomiales.

Ce serait une faute de notre part de ne pas donner cette note globale. En tout cas, l'esprit qui a prévalu à la création, c'était bien cela. Il ne faut pas se détourner de l'objectif : les évaluations, les notes et l'utilisation positive de ces évaluations et de ces notes pour valoriser les laboratoires et les chercheurs. Nous avons de très bons chercheurs et nous n'avons aucune honte à avoir des évaluations et des notes qui encouragent à progresser.

M. Denis MENJOT :

Je voudrais d'abord m'excuser, car je n'ai pas pu participer en septembre. Vous avez indiqué qu'en 2008, l'AERES avait adopté ce système de notation. Nous l'avions fait en disant que nous l'adoptions faute de mieux et que nous y réfléchissions pour essayer de l'améliorer. C'est un débat que nous avons depuis 2008.

Plusieurs problèmes sont à prendre en compte.

La note globale est un élément de facilité pour certains décideurs. Dans les universités, on se retranche derrière la note globale et l'on décide, par exemple dans la mienne, que toutes les unités qui ne sont pas classées A+ ne pourront pas entrer dans le futur Labex. Cette utilisation est souvent détournée ou fallacieuse.

Il est vrai que, si nous ne proposons pas nous-mêmes une note globale, cela risque d'être fait par d'autres, par des journalistes en particulier selon leurs propres critères.

Ceci dit, la note globale est toujours accompagnée des autres notes multicritères. Elle n'est jamais donnée seule, de façon que les décideurs et le grand public voient aussi les différents critères et la façon dont on y est arrivé. Il faut que cette note globale soit accompagnée des notes multicritères. C'est une nécessité pour éviter qu'on ne prenne cette note comme la seule note.

Un autre point me paraît indispensable : expliciter les raisons pour lesquelles on note. On ne note pas pour le plaisir de noter, on doit définir dès le départ pourquoi on note, dans quelles conditions, quels sont les enjeux de la notation. Cela me paraît indispensable avant d'indiquer nos modalités de notation.

Il existe des différences de notation d'une discipline à l'autre, c'est évident, il y a aussi une différence de notation d'une vague à l'autre, parce qu'il n'y a pas le même nombre, ni la même qualité des équipes évaluées. Cela crée des difficultés, puisque les notations sont toujours relatives. C'est un paramètre qu'il convient de prendre en ligne de compte.

C'est aussi une question qu'il faudrait prendre en compte, pour éviter que l'on considère que les mathématiciens sont tous bons, et les historiens tous moins bons. Il faut l'éviter et accepter des notations disciplinaires parce que nous n'avons pas les mêmes pratiques et les mêmes enjeux d'une discipline à l'autre.

Mme Marianne LEFORT :

Je voudrais revenir sur deux ou trois arguments des partisans de la note globale qui m'interpellent. L'enjeu, par rapport à la question de la notation globale n'est pas le classement dans l'absolu mais plutôt quelque chose qui permette de positionner les unités, les établissements par rapport à d'autres ayant des missions comparables.

La dernière fois, Pierre GLORIEUX avait d'ailleurs montré un certain nombre d'exemples européens où l'on était bien plus à la recherche de positionnements, par rapport à des établissements ou des unités qui avaient des missions équivalentes, mais il y avait d'abord une recherche par rapport à ce à quoi l'on voulait être comparé. En effet, la comparaison dans l'absolu n'a aucun sens. Le grand public serait marri de voir que les méthodes d'évaluation en France ne sont pas au niveau européen. Or, au niveau européen, le sens du vent actuellement, c'est bien d'avoir une appréciation multidimensionnelle de l'évaluation de ces entités, en prenant en compte effectivement des établissements qui ont des missions comparables.

Pour moi, la question de la notation globale ne doit pas se poser sans que nous ayons réfléchi à ce que nous voulons faire de cette notation au niveau de l'AERES. C'est par rapport à cela que le problème de la note globale se posera.

Je ne pense pas que d'autres le feront à notre place, si nous savons communiquer, au niveau de l'AERES, que nous sommes en train de changer le système, de nous mettre en phase avec les méthodes pratiquées par nos collègues européens et internationaux. Nous ne nous désengagerons pas de nos responsabilités, au contraire, si après quatre ans de fonctionnement de l'AERES, sont posées des questions de fond qui sont normales après un cycle.

M. Alexander KUHN :

Ce qui vient d'être dit me rappelle les procédés mis en place depuis longtemps pour évaluer la qualité scientifique d'un article publié dans un journal. Nous avons tous joué le rôle de *referee* pour des journaux

scientifiques : vous recevez un article ; l'éditeur vous demande de donner une appréciation détaillée sur des aspects particuliers : est-ce bien écrit ? Est-ce du bon anglais ? C'est multicritère par définition.

Après cette évaluation multicritère, à la fin, il vous est demandé de vous prononcer sur un résultat final : publiable sans modifications ; publiable avec modifications mineures ; publiable avec modifications majeures ; rejeté ; ou envoyé à un autre journal.

Si nous faisons l'analogie avec ce que nous faisons ici, il me semble que, si l'on ne donne pas à la fin une note globale, cela revient à jouer le rôle du *referee* qui dit que le papier est bien écrit, qu'il y a de jolis résultats scientifiques, mais qui ne veut pas dire si c'est publiable ou pas.

C'est peut-être une analogie boiteuse mais, sur certains aspects, nous pouvons faire un parallèle entre ce qui se passe dans le monde scientifique et ces publications.

Effectivement, je rejoins l'analyse : nous avons le devoir de produire une conclusion de ce qui a été fait par une approche multicritère, de nous prononcer sur une évaluation qui a une finalité. Dans le cas des unités de recherche, il s'agit de donner un avis sur le fait de savoir si l'unité peut continuer sans modifications à faire ce qu'elle fait, parce qu'elle le fait bien, ou s'il y a des modifications mineures à apporter dans son fonctionnement, ou s'il faut des restructurations majeures, etc...

Nous pourrions même aller plus loin dans cette comparaison, cela a été évoqué par le président l'avant-dernière fois, avec l'attribution exceptionnelle d'un label d'équipe *out-standing* », qui serait délivré, non par les comités d'experts habituels de l'AERES, mais par le président ou le délégué scientifique. Dans certains journaux, quand l'éditeur reçoit les rapports de tous les *referees*, quand tous les rapports sont extrêmement élogieux, il prend parfois la décision de déclarer un article comme « *hot paper* » ou comme extrêmement pertinent, et cet article aura ce label « *hot paper* » dans le journal.

On pourrait donc aller jusqu'à ce que certaines équipes, certaines unités, certaines formations aient un label de qualité décerné en plus selon certains critères.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Merci de cet intéressant parallèle. Derrière la notation, dans d'autres systèmes d'évaluation, comme dans le domaine de la consommation, il y a en effet ensuite l'étape du label, puis l'étape de la certification. La notation n'est pas la dernière étape dans l'appréciation de la qualité.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Je n'irai pas aussi loin dans le sens de l'interlocuteur précédent, car nous avons une priorité : nous assurer de la qualité des formations, des unités de recherche, des établissements mais, de façon plus précise, en vue de leur amélioration. Quand on demande une autoévaluation, on demande qu'elle définisse les points forts et les points faibles. Ensuite, l'AERES évalue de façon externe le travail qui a été fait et il est possible alors de confirmer ou renforcer certains aspects qui, puis de formuler des recommandations d'amélioration.

Autrement dit, le résultat par une note globale, certes, mais il doit être accompagné, en vue d'une dynamique d'amélioration, par des recommandations d'amélioration. Si le résultat est inscrit dans cette dynamique, le public pourra voir quels points sont à améliorer.

Là, nous entrons tout à fait dans l'esprit des *European Standard Guidelines*, qui concerne l'amélioration permanente des établissements et des formations.

M. Simon THORPE :

Avoir juste quatre niveaux me semble extrêmement réducteur. Vous avez parlé du classement des hôpitaux auquel nos concitoyens sont attachés, mais il se fait sur un taux d'infection ou de qualité des soins, ou sur d'autres éléments, mais pas sur A+, A, B et C. Ce n'est pas la peine de payer des gens, de faire des rapports avec tous les détails et les points positifs et, à la fin, de terminer avec quatre notes et le reste à la poubelle. C'est un gâchis de l'argent public.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

Comme je ne voulais pas revenir sur la discussion de la dernière fois, je comptais rebondir sur la remarque faite par Monsieur LASBORDES et le classement des hôpitaux. Nous parlons de note globale ou pas. Ce que j'ai vu dans le classement des hôpitaux, c'est le fait qu'une note, dite globale, s'applique en fait à des domaines assez précis. C'est du domaine d'application de la note, dont il faudrait aussi discuter.

Dans les classements des hôpitaux que j'ai vus, les notes sont pour tel type d'affection, tel type de chirurgie. Ce n'est pas tout l'établissement qui a une note globale. C'est peut-être là que doit se faire le réglage fin. On progresse, si l'on est reconnu dans ce que l'on fait bien et pas dans une appréciation globale. Il y a aussi les compétences éditoriales de ces journaux, qui se donnent la peine de commenter, de donner un texte agréable à lire, et de nourrir l'appréciation qui est faite.

C'est une chose de faire l'évaluation scientifique qu'attend la communauté scientifique et c'en est une autre de communiquer pour l'information du public.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Effectivement, contrairement aux hôpitaux, dans le domaine de la recherche, le grand public n'est pas utilisateur immédiat du service offert, en l'occurrence, du service public de la recherche. Sauf que les contribuables sont les contribuables, et ils ont droit à une information compréhensible.

M. Pierre LASBORDES :

Je suis en train d'auditionner les grands organismes pour le budget ; Les élus aiment savoir s'il faut donner plus d'argent à tel organisme plutôt qu'à tel autre, et savoir si le travail qui est fait à l'intérieur de tel organisme est de qualité ou pas ?

L'attribution financière est importante et il faut avoir des critères. Que la communauté scientifique soit premier destinataire de son évaluation me paraît naturel, c'est l'objectif prioritaire de l'AERES, mais le grand public et, pour lui, ceux chargés de distribuer l'argent public aux unités et organismes de recherche, ont besoin de savoir s'ils ne se trompent pas quand ils distribuent cet argent, surtout quand il n'y en a plus beaucoup.

Mme Christine MUSSELIN :

Je voulais revenir sur les propos de Monsieur MARTIN, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que la mission de l'AERES et son rôle prioritaire d'évaluation, est de permettre aux établissements, aux unités de recherche et aux formations de s'améliorer, d'identifier leurs points faibles. Cela ne doit pas être une sanction. Plus les notes interviennent sur différents domaines, plus on est capable de s'améliorer.

Je rejoins Madame LEFORT sur le fait que cette réflexion est aussi une réflexion sur les missions de l'AERES. Si la mission est de faire des classements, on peut en effet se satisfaire d'une note globale et faire un classement de 1 à 100. Loin de moi l'idée qu'il ne faudrait pas produire de l'information pour les décideurs mais, si la mission est, à la fois, de donner de l'information aux décideurs et de permettre à ceux qui sont tous les jours dans les laboratoires, les établissements, de voir quels sont leurs points faibles et leurs points forts et d'essayer de progresser, il faut quelque chose d'élaboré, de multicritères, et qui ne serve pas uniquement à classer.

Je ne suis pas d'accord avec la comparaison faite avec les publications, parce qu'en tant que coéditeur d'une revue américaine, quand je reçois les avis, je commence par lire les quatre ou cinq pages de commentaires sur l'article. C'est à travers cela que je rends un avis à la fin. Chaque fois, ce qui compte, c'est l'avis qualitatif rédigé avec deux ou trois phrases qui permettent de qualifier ce qui s'est passé.

Ce n'est pas à l'AERES de prendre une décision finale. C'est aux laboratoires évalués de décider ce qu'ils feront par rapport à leur évaluation ; c'est aux financeurs de décider ce qu'ils feront de l'information qu'on leur fournit. L'AERES n'est pas dans le rôle de décideur.

Mme Cécile THARAUD :

Je vais mener un raisonnement un peu simpliste, mais à dessein, pour rebondir sur ce que disait Madame LEFORT.

Je ne pense pas que l'on ait parlé de note globale sans note multicritère. Nous ne sommes pas en train de dire que tout le travail d'accompagnement des unités, des établissements, est inutile.

Je pense que l'on n'échappe pas à la question de base : quels sont nos clients ? Quelles sont les attentes de nos clients ? Ils sont très divers, leurs attentes ne sont pas du même ordre, et leur façon de lire notre travail est très différente. Une fois que nous connaissons les attentes de nos clients, nous n'échapperons pas au travail qui consiste à tenter d'y répondre. Si le Parlement ou Bercy a besoin de quelque chose d'hyper-simple, nous n'échapperons pas au devoir de tenter de leur proposer cette note simple.

Je rebondis sur le point 4.7 de la note que vous nous proposez. Aujourd'hui, le lien entre la note globale et le travail fait en amont (rapport d'évaluation, discussions) n'est pas apparent, et probablement d'ailleurs pas complètement clair. Il faudra faire ce travail de clarification.

Nous ne pouvons pas résoudre une telle question par le concept et la théorie, mais le retour aux missions, aux clients et à leurs attentes.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Tout l'intérêt de cette discussion est de montrer que, à travers cette interrogation sur la note globale, se révèle l'insuffisance de notre réflexion sur les objectifs et les destinataires de l'évaluation.

Pour revenir sur le lien entre note multicritères et note globale, il apparaît que la note globale est en fait le résultat d'une couche supplémentaire d'évaluation collégiale par des pairs informés qui ajoutent une ultime appréciation synthétique. Ceci n'a peut-être pas été suffisamment expliqué jusqu'à aujourd'hui.

Mme Florence LEGROS :

Le grand public n'est pas du tout homogène. Quand Monsieur TEYSSIE parle du grand public, j'ai l'impression qu'il parle des parents, des étudiants qui regarderont les master 2, des conseillers d'orientation. Ce ne sont pas du tout les mêmes que ceux qui sont capables de lire un rapport de recherche ou que vous, Monsieur LASBORDES, qui avez besoin d'éléments pour prendre une décision rapide.

Comme on s'adresse à des publics extrêmement différents, il faut probablement leur fournir des choses très différentes.

Je prendrai un autre exemple, qui n'est pas celui des revues : le classement des lycées. Voici quelques années, quand les classements des lycées sont parus, quatre ou cinq critères étaient fournis mais un seul était regardé : le taux de réussite au bac.

Il a fallu beaucoup d'efforts de communication de la part du ministère de l'Education nationale pour faire entendre que ce n'était probablement pas un très bon critère et qu'il y en avait d'autres. Les magazines ont maintenant changé de critère. Ils n'ont plus ce critère uniforme, mais il a fallu beaucoup d'efforts de communication.

Avec la montée de l'intérêt du public pour l'enseignement supérieur et du nombre d'étudiants qui seront intéressés par la notation des master 2, nous n'échapperons probablement pas à un effort renforcé de communication, je ne sais pas sous quelle forme, pour fournir à la fois quelque chose de facilement lisible par un public non averti et qui ne torde pas les évaluations de l'AERES.

Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :

Beaucoup d'éléments de ce débat recouvrent ce que je voulais dire, en particulier la nécessité de bien préciser qui sont nos clients. Je pense que les grandes réactions à l'intérieur de la communauté scientifique sur la note globale ont été liées aux conséquences de certaines évaluations à l'intérieur du système universitaire, à la manière dont les universités s'en sont servies.

L'une des premières choses importantes est de recenser quelles ont été les conséquences de la notation, après quatre ans d'expérience, au sein du système d'enseignement supérieur et de recherche.

Y-a-t-il eu par ailleurs une réaction de l'AERES, lorsque l'ANR a dit qu'un certain nombre de personnes ne pouvaient candidater que si elles appartenaient à un laboratoire A+, sans que l'on sache d'ailleurs si c'était une unité ou une équipe

On pourrait distinguer deux niveaux de notation, avec une note multi-critères et une vision un peu plus agrégée, qui n'aurait pas la même signification, qui serait expliquée, mais qui, obligatoirement, serait beaucoup plus raccourcie.

Enfin, nous notons des équipes pour quatre ans, nous devons en permanence le rappeler. Si nous voulons maintenir un système d'innovation et de recherche sur le long terme, ce n'est pas le résumé court terme qui doit impacter toutes les décisions. J'ai l'exemple d'une équipe qui a été très mal notée. Dans quatre ans, elle sera deux fois plus mauvaise qu'avant puisqu'elle aura perdu tous ses moyens.

Il faut assumer jusqu'au bout mais aussi faire des bilans. Pour moi, la même note ne peut pas apparaître pour des prises de décision de nature différente.

Mme Sylvie ROUSSET :

J'ai l'impression que nous n'avancions pas énormément. Des éléments ont été travaillés avec les délégués scientifiques, puis présentés par Pierre GLORIEUX. Nous avons passé plusieurs Conseils sur le sujet, et nous en revenons aux expériences des uns et des autres, même s'il y a des opinions argumentées.

Je comprends ce que dit Monsieur LASBORDES. Si l'on pense qu'il faut une note globale, que c'est très important, que c'est ce que veut le grand public, point final, pourquoi pas ? J'en étais assez convaincue voici quatre ans. Nous avons décidé que nous demanderions aux présidents d'université ou à certaines personnes qui, voici quatre ans, étaient très demandeuses d'une note globale, des réactions par rapport au fait que, si nous enlevions cette note globale, cela leur poserait des problèmes. C'est l'information qui nous manque.

Les avis sont partagés. Beaucoup ont trouvé qu'il y avait des effets pervers dans la note globale, mais le fond du problème est que nous n'arrivons pas à faire passer le message de la note multicritère. Si les utilisateurs tenaient compte de tout, ce serait très bien, mais le problème est que la facilité est de ne retenir que la note globale, et cela a parfois des effets dévastateurs, dont il faut tirer les leçons quatre ans plus tard.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Merci de ces interventions. Puisqu'il n'y en a pas d'autres, à ce stade, je vous propose de rassembler les idées qui me paraissent les plus importantes.

Ce débat sur la notation est en fait un débat de fond sur le travail d'évaluation que fait l'AERES. Il vaut vraiment la peine que nous y passions du temps.

Je retiens qu'il faut clairement préciser les intentions de notre travail. Dès lors que l'on aborde la question de la notation, - je n'ai pas le sentiment qu'elle soit remise en cause en tant que telle par les membres du conseil, mais qu'elle est discutée dans une de ses formes-, il convient de voir comment l'alignement se fait entre les intentions de l'évaluation et le processus de notation. Cela me paraît être un premier point et je pense que nous avons encore peut-être à travailler et à écrire sur ce sujet.

Deuxième élément très important : nous n'avons pas creusé suffisamment la question des destinataires de ces résultats et de l'utilisation qu'ils peuvent en faire. Cela va depuis l'évalué, jusqu'à l'utilisateur du grand public piqué par la curiosité, en passant par le décideur/financeur.

Une fois les catégories d'utilisateurs identifiées, il faut voir quels produits de nos évaluations constituent la meilleure réponse aux attentes de chacune de ces catégories d'utilisateurs. Nous arriverons peut-être à ce que dit Madame EL KAROUI-SCHVARTZ, c'est-à-dire que, pour certains, une note multicritère est très bien, et pour d'autres pas. C'est d'ailleurs la tendance qui se dessine au niveau européen pour les étudiants à travers le projet U-Multirank, c'est-à-dire une amorce de personnalisation du résultat de l'évaluation.

S'il nous faut mieux identifier les effets de la notation, il nous faut aussi déjà trouver un palliatif à ce qui a été le mauvais usage de la notation globale. Quelle que soit la solution retenue, nous aurons à faire un travail de communication à destination de tous les utilisateurs. Ce travail de communication ne sera cependant possible que si l'on a une « gouvernance » de la notation bien construite, si l'on a bien identifié tous les destinataires et si ensuite on adapte la communication en fonction des différents destinataires. On ne s'adressera pas à un président d'université comme à un syndicat d'étudiants.

Par ailleurs, il faut apporter une réponse concrète aux questions posées sur les comparaisons entre disciplines.

A partir de cette discussion et des travaux précédents, nous pourrions essayer de formuler une proposition concrète d'amélioration de la notation, qui serait soumise à discussion lors du prochain Conseil.

Vos réactions sur ce premier rassemblement d'idées sont les bienvenues.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

Je vais préciser ma pensée. La notion d'utilisateur est importante, mais par rapport à des usages. Il faut aller jusqu'à l'usage, parce qu'un utilisateur qui demande de l'information n'a pas du tout le même niveau de revendication qu'un utilisateur qui doit prendre des décisions. Notre problème vient de ce que nous n'avons pas différencié les deux, y inclus dans la façon dont nous allons communiquer, et nous devons prendre la responsabilité de différencier ce type d'usage.

Nous voyons bien dans les réactions, que ceux qui ont à décider n'ont pas la même position, quant à leurs demandes à l'égard de l'AERES, que ceux qui veulent être informés.

M. Simon THORPE :

Pour moi, le point-clé est que l'AERES n'est pas une instance de décision. Si la conséquence de mettre A+ signifie que cette équipe ne peut pas faire partie d'un Labex ou d'un Idex, ou ne doit pas être financée, cela veut dire que l'on est en train de prendre des décisions qui n'étaient pas prévues quand on a fait les notations.

J'imagine bien que le ministère a besoin de pouvoir affecter des ressources financières en fonction de quelque chose, mais si nous laissons entendre qu'une seule note résume tout et décide en fait pour les Labex, Idex et financements, cela signifie que nous sommes en train de prendre des décisions.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Dans le document qui vous a été adressé, il y a cette idée d'un guide de lecture de la notation quelle qu'elle soit. Il y a effectivement un besoin d'accompagnement pour essayer de parer les difficultés que vous citez.

La décision, qui aurait été prise dans le cadre des jurys Labex, de ne retenir que les labos A+ et A est surprenante. Cette décision aurait-elle pu être prise par les experts du jury international. ? Ce serait paradoxal !

Une intervenante :

Est-il possible d'avoir une vision plus claire de la façon dont aujourd'hui est établie la note globale ?

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Pierre GLORIEUX peut-il nous expliquer comment se construit exactement la note globale ? mais avant je donne la parole à M. Sébastien Candé

M. Sébastien CANDEL :

La note globale est en fait souvent décorrélée des notes multicritères que l'on trouve dans les rapports. Ainsi par exemple dans un rapport que je viens de parcourir, il y a des notes par équipe, il y a des notes multicritères pour chaque équipe puis une note par équipe et au final, une note globale. La note globale est A alors que sur cinq équipes trois sont notées B ou C.

Je me demande si la détermination de la note globale ne devrait pas être guidée d'abord par une méthode quantitative consistant à utiliser les notes multicritères attribuées à chaque équipe. On pourrait par exemple pondérer les notes multicritères données pour chaque équipe par la taille de l'équipe (typiquement le nombre de producteurs).

Ainsi dans une unité, si une équipe de 30 personnes bénéficie de notes A+ pour ces critères et d'autres petites équipes sont notées B ou C, ce qui va l'emporter ici, en termes de note globale, c'est la note A du fait de cette grosse équipe qui marche très bien.

Il y a donc une première pondération sur la taille des équipes. Il peut y avoir aussi une deuxième pondération sur les critères eux-mêmes. On pourrait ainsi donner plus de poids à certains critères par rapport à d'autres. Cela permettrait de mieux prendre en compte les recherches plus finalisées, l'adéquation au monde économique, social, etc. On pourrait mieux gérer cette variété à travers la pondération par la taille des équipes et la pondération des critères. En faisant cette double pondération, on pourrait ainsi obtenir une première idée du classement des laboratoires qui pourrait ensuite être utilisée dans la discussion sur les notes à attribuer finalement. On aurait ainsi quelque chose de quantitatif pour initier la discussion.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Ce qui est dit là rejoint ce qui avait été dit la dernière fois : un utilisateur bien informé pourrait construire sa notation en fonction de ses « préférences », c'est-à-dire du poids qu'il accorde à tel ou tel critère.

M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche, AERES :

Nous avons pensé à la détermination de la note globale par un algorithme à partir des composantes multicritérisées, en nous disant que nous pouvions proposer différents types d'algorithmes selon le « client », mais il y a un problème.

Si nous partons d'une échelle à quatre niveaux, quatre critères, même si on les pondère, on arrive à 16 niveaux. En additionnant les quatre critères, on notera au moins de 1 à 16. Il faudra mettre des barrières, des seuils. Comment séparer celui qui a 12 et celui qui a 13 ? L'un sera noté B et l'autre A, alors que la différence sera minime, et cela aboutira à des contestations, parce qu'il suffira de pondérer un peu différemment les critères pour tomber sur des résultats différents.

Ceci mène à quelque chose qui n'est pas robuste, qui n'est pas fiable. C'est pourquoi jusqu'à présent, pour la note globale, nous avons préféré nous fier à l'appréciation par les pairs.

La manière de faire la plus simple à expliquer est celle qui est utilisée majoritairement dans le domaine de la biologie et de l'environnement, à savoir que le panel regarde l'ensemble des équipes.

Le panel, c'est l'instance qui note. Il rassemble tous les présidents des comités d'expert d'un domaine donné et deux délégués scientifiques de l'AERES, au moins. Un panel représente une vingtaine de personnes.

Le panel de notation considère une vingtaine d'unités, 80 équipes environ, et il les classe par paquet pour un premier critère, pour que chaque intervention de président, si elle conduit à une remontée, implique une redescende correspondante de tous les autres, sinon toutes les équipes se retrouvent dans la catégorie supérieure au bout d'un certain temps.

Il y a ainsi une hiérarchisation. Ensuite, le panel décide de la position de la frontière entre A+ et A, A et B, etc...

On passe aux critères suivants et ensuite, compte tenu de l'ensemble des notes, il est attribué une note globale. On vérifie enfin la cohérence de la note globale avec les notes multicritères, mais il n'est pas défini d'algorithme, ce qui fait qu'un AABB peut mener à A ou à B, suivant les situations et l'appréciation.

C'est la méthode qui assure le plus de cohérence interne au résultat. D'autres panels de notation procèdent différemment mais cette méthode est celle qui me semble actuellement la plus robuste. En fait, chaque président place ses équipes par rapport aux autres et ce classement est critiqué par les autres présidents.

Ceci se fait à l'intérieur de chaque vague. Les délégués scientifiques d'agence assurent la cohérence entre vagues et entre domaines, puisqu'il y a des délégués scientifiques de plusieurs domaines, et il est fait référence aux années antérieures, avec parfois des corrections, lorsqu'il y a eu des dérives.

Mme Marianne LEFORT :

Une première remarque et des éléments pour notre prochaine réunion.

Par rapport à ce que vient de dire Pierre GLORIEUX, il est clair que c'est compliqué. L'écho unanime venu d'un certain nombre de délégués scientifiques des sciences du vivant, qui viennent maintenant vers nous, c'est qu'ils ne veulent plus de cette notation globale ; même s'ils essayent de faire au mieux, cela reste difficile. Pierre a bien expliqué le dilemme auquel ils sont confrontés dans les différents panels.

Il me semble qu'il est difficile de maintenir quelque chose dont la procédure de construction est aussi malléable, et qui est donc soumis à contestation.

Pour la prochaine fois, il serait bien que les membres du Conseil aient tous un même niveau d'information un peu générique sur ces questions et sur le contexte européen, de façon à ne pas reprendre la discussion à zéro. Par exemple, une synthèse de deux ou trois pages sur les études européennes, serait bienvenue. La discussion que nous avons eue en septembre dernier était intéressante. Il y aura probablement à nouveau en octobre des membres qui n'étaient pas présents aux séances de septembre et d'octobre, et cela vaudrait le coup d'avoir cela dans le dossier préparatoire envoyé à tous.

Concernant les autres classements, pour les hôpitaux ou les écoles de commerce, dans *L'Etudiant* ou *L'Express*, c'est le plus souvent multicritérisé, et ce que nous verrons sortir sur les écoles d'ingénieur à la fin de l'année sera aussi multicritérisé.

Une clé de lecture, qui ne serait plus A, mais AABA, peut satisfaire bon nombre de publics différents, si l'on sait communiquer sur l'intérêt et la pertinence du système de notation.

J'aimerais que nous ayons une analyse de différents types de classements nationaux et internationaux, pour bien voir comment se positionnent l'aspect global et l'aspect multicritère.

Enfin, dans ce débat sur la notation globale, il me semble que nous occultons un point très important. Ce débat sur la notation globale doit aussi poser une question de fond sur ce qui a été mis dans la partie « critères ». Je trouverais dommage que nous n'ayons pas un groupe de travail sur la révision des critères. C'est le point 4.2 de votre document de travail.

Il faudrait que, pour la vague D et la vague E, nous soyons meilleurs sur cette question qui me semble essentielle par rapport à la diversité des missions des entités évaluées.

M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche, AERES :

Sur ce dernier point, je voudrais souligner que, dans le cadre de la révision périodique, le document de référence a été modifié de manière majeure l'année dernière pour inclure tout ce qui était valorisation et transfert, notamment dans l'item « Production ». Cet item « Production » a été complètement refondu l'année dernière.

Le Conseil se saisit régulièrement de cette question. Elle mérite d'ailleurs une amélioration permanente. Nous sommes loin d'avoir atteint l'optimum, mais il ne faut pas penser que nous sommes restés à ce que nous avons écrit en 2008.

Mme Marianne LEFORT :

Il y a eu, c'est vrai, un gros progrès, et je n'ai rien à dire sur le processus de révision.

En revanche, - j'en reviens aux instituts de recherche finalisée et aux missions finalisées des unités de recherche qui contribuent-, il me semble que le rapport EREFIN pourrait être une base de discussion, en vue d'une définition plus élaborée des critères, par rapport à ce que contient aujourd'hui la grille, même si elle a bien évolué. Cela vaudrait la peine que le Conseil soit informé sur ce qu'avait fait ce groupe et que cela pourrait servir à la réflexion éventuelle d'un groupe de travail pour approfondir des critères d'évaluation de la recherche finalisée.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Nous allons faire cela.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Dans la démarche de révision, est-ce que les évalués ont leur mot à dire sur les modifications des critères ? Sont-ils écoutés s'ils sont interrogés ?

M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche, AERES :

Nous procédons à des retours d'expérience. L'INRA nous fournit des éléments en retour et est leader sur la qualité du retour d'expérience, mais il est très variable suivant les organismes. Surtout, nous menons ce travail avec les communautés à la base.

Actuellement, un travail important est mené dans le domaine des sciences humaines et sociales pour fournir des indicateurs qui pourraient être utilisés. Cela progresse, car nous avons bien avancé sur les indicateurs de caractérisation, de pilotage et de performance, mais n'est pas encore au stade où ce serait présentable. J'ai l'espoir que, d'ici le 15 février, nous soyons à même de fournir un document qui permettra d'améliorer significativement l'évaluation dans ce domaine.

Mme Cécile THARAUD :

En matière de recherche finalisée, je ne peux qu'être d'accord. Je veux juste attirer l'attention sur un point qui me semble important.

Amélioration des critères, oui, mais il faut aussi que nous soyons capables de mesurer l'appropriation de ces critères, en profondeur, par les différentes parties prenantes, que ce soit les experts ou les évalués.

M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche, AERES :

A titre d'exemple, nous avons modifié notre maquette du dossier « Bilan et projets ». Nous demandons maintenant aux unités de situer leur activité par rapport à une échelle : production de connaissance pure ; production de connaissance pouvant donner lieu à des utilisations ou recherche en liaison avec des applications directes. De telle sorte que soient abordées les problématiques essentielles : pourquoi étudie-t-on ce sujet et que cherche-t-on en faisant ce type de recherche ?

L'appropriation de la démarche et de ses objectifs devra ensuite être mesurée.

Mme Cécile THARAUD :

Et surtout que cela soit fait du point de vue qualitatif, car je constate déjà que l'on dépose des brevets en grand nombre, sans doute en relation avec la prise en compte de ce critère dans la note. C'est la tendance en ce moment.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

Je reviens sur la comparaison avec les publications dans les revues, que je n'aime pas beaucoup, mais qui a le mérite que les notes soient remplacées par des phrases. Il existe la catégorie « accepté sans discussion », « accepté avec révision », etc...

En comparaison, je me demande si l'on saurait lister les différentes catégories auxquelles les laboratoires appartiennent.

La notation est très réductrice, il existe des situations variées, mais le nombre de situations est-il si grand que cela ? Je n'en suis pas certain.

Par exemple, on pourrait imaginer qu'une petite équipe très dynamique sur un sujet critique n'aura pas A+, parce qu'elle est trop petite, mais avec la mention qu'il est très important de la financer.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Cette idée d'un dictionnaire des commentaires est intéressante.

On pourrait en effet imaginer une notation multicritère destinée avant tout aux décideurs/financeurs, qui aurait l'avantage de leur permettre de pondérer en fonction de l'importance qu'ils accordent à tel ou tel critère, et de trouver une manière de garder une appréciation d'ensemble qui serait une sorte de caractérisation destinée au grand public.

Mme Sylvie ROUSSET :

Je rebondis sur ce que vous venez de dire et ce que dit Monsieur BOISSONNAT. Cela ne nous empêchera pas de poser la question de savoir si ces phrases ou appréciations ont vocation à dire un message dans l'absolu ou si c'est en comparaison avec quelque chose. Si c'est en valeur relative, en comparaison avec quelque chose, est-ce qu'il existera une norme universelle ? Si la mission est la même, une comparaison uniforme est souhaitable. Est-ce que l'on identifie des panels au sein desquels une telle comparaison a du sens ?

M. Pierre GLORIEUX :

Concernant les différences entre domaines, nous avons identifié des voies d'amélioration mais il y a des effets automatiques de dérive. Tout ensemble de présidents de comité d'un domaine donné, quel qu'il soit, rassemble des gens passionnés par ce domaine et qui désirent qu'il soit le mieux soutenu possible. Si nous arrivons à corriger certains effets, nous n'empêcherons cependant pas les réflexes communautaristes qui sont humains. Cela pose un réel problème, même s'il y a aussi des phénomènes de correction spontanée.

En ce sens, spécifier finement les différents items, qui interviennent dans les critères de notation, est ce que nous avons essayé de faire cette année : pour chacun des quatre critères, nous avons précisé la signification des quatre niveaux de notation. Ceci a cependant besoin d'être amélioré, mais permet déjà des comparaisons d'un domaine à l'autre.

Il y a un réel problème à trouver une formulation acceptable dans tous les domaines. Je prends l'exemple de la présence internationale, qui semble être évidente dans les domaines de la recherche fondamentale mais qui, dans le domaine de la recherche finalisée, du droit, et d'autres domaines encore, pose de réelles questions.

Ce n'est pas simple, même si nous avons essayé de progresser dans ce domaine.

Mme Sylvie ROUSSET :

À force d'entendre tous les avis, j'ai l'impression qu'un compromis serait de simplifier la note globale en la mettant sur trois niveaux uniquement, par exemple. Ce serait satisfaisant pour le grand public ou pour ceux qui n'ont ni le temps ni le devoir de regarder la complexité du résultat de l'évaluation : cela forcerait les personnes qui veulent ou doivent en savoir un peu plus, à aller regarder la notation multicritères où l'on retrouverait toute la complexité propre à chaque communauté.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

C'est une réflexion intéressante. Ce que je retiens de cette deuxième partie de la discussion, c'est que nous devons mieux préciser les objectifs, c'est-à-dire la finalité de notre travail d'évaluation, mais aussi être plus précis sur la description des utilisateurs, usagers ou pas.

Nous devons construire aussi une meilleure gouvernance de la notation, en particulier des étapes qui, jusqu'à présent, n'étaient peut-être pas assez clarifiées.

Nous devons aussi avoir un dispositif de communication adapté, en fonction des objectifs visés, mais aussi des catégories d'utilisateurs, et peut-être pourrions-nous arriver à la solution que vous venez d'indiquer, c'est-à-dire avoir d'un côté un profil de qualité, précis, destiné aux utilisateurs/financeurs qui ont besoin de prendre des décisions, et quelque chose de plus simple, et qui refléterait l'appréciation d'ensemble des experts.

Mme Marianne LEFORT :

J'adhère à beaucoup de choses qui viennent d'être dites, mais j'ai envie d'être plus explicite.

Avoir un résultat synthétique suppose que vous ayez un ensemble d'entités de même nature à comparer.

J'apprécie vraiment la réflexion sur le pourquoi et l'objectif du travail d'évaluation mais, s'il y a comparaison à un moment, se pose la question d'une référence internationale à laquelle comparer, et la question que cette référence ne peut pas être la même pour toutes les entités évaluées ou pour tous les établissements évalués.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Il est clair que nous avons encore du travail à faire sur ce sujet. En l'absence d'autre prise de parole, je vous propose qu'au mois de novembre, nous venions vers vous avec un document qui pourrait constituer une première proposition d'amélioration de l'évaluation et de la notation des unités de recherche qui, là encore, sera soumise à discussion.

Avant de donner la parole à Philippe TCHAMITCHIAN pour un point de la section 1 sur l'avancement des travaux en cours et les perspectives, un point de logistique.

Mme Anne PICARD, Secrétaire générale de l'AERES :

Le prochain Conseil a lieu le 10 novembre. Nous avons déjà constaté des problèmes pour trouver des places dans les avions. Pour les provinciaux, merci de prendre la décision rapidement, aussi parce que si vous nous les demandiez tôt, nous pourrions avoir des tarifs intéressants.

IV - Avancement sur la vague en cours (sections 1, 2 et 3)

Sections 1

M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements, AERES :

Un point sur la vague B. Les chiffres ont peu évolué par rapport à la dernière fois. La vague B était lourde, 73 établissements à évaluer.

Où en étions-nous à la date d'hier ?

- 68 établissements sont en phase post-visite, c'est-à-dire que la visite a eu lieu ;
- pour 32 d'entre eux, le rapport d'évaluation est publié ;
- pour 5 d'entre eux, nous sommes en attente des rapports des comités d'évaluation ;
- pour 3 d'entre eux, nous avons reçu les rapports, ils ont été envoyés aux établissements, mais nous attendons les observations du chef d'établissement.
- 5 établissements n'ont pas encore fait l'objet de la visite du comité d'établissement : pour un, la visite est en cours, il s'agit de l'université de Toulon.

Polynésie et Institut Télécoms sont prévus au mois de novembre.

Il reste le CNRS en décembre et l'ANR en janvier.

Pour le CNRS, il nous semble utile de vous informer du point où nous en sommes relativement à la composition du comité d'évaluation.

Ce comité n'est pas complètement bouclé ; il nous manque un ou deux experts, notamment en SHS, mais il nous a semblé nécessaire -et nous l'avons fait- d'écrire à la direction du CNRS pour faire le point avec elle sur la composition du comité. La lettre est partie la semaine dernière, nous rencontrons la direction mardi ou mercredi prochain. Nous ferons un point ensemble.

D'après les premiers échanges téléphoniques, le CNRS n'a aucune remarque à faire sur nos propositions.

Je l'avais dit la dernière fois : le président du comité d'évaluation est Monsieur Philippe BUSQUIN, ancien commissaire européen chargé de la Recherche, initiateur de l'Espace européen de la Recherche, par ailleurs président d'un certain nombre d'instituts, membre de diverses académies.

Au côté de Monsieur BUSQUIN, et par ordre alphabétique, ont accepté de faire partie du comité :

- Monsieur Jean-François BACH, professeur émérite de Paris V, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. C'est un immunologiste ;
- Monsieur Giovanni BIGNIAMI, professeur d'astrophysique, membre associé étranger de l'Académie des Sciences, président de l'Institut national d'astrophysique en Italie ;
- Monsieur Philippe CHOMAZ, directeur de recherche au CEA, directeur de l'Institut de recherche sur les lois fondamentales de l'univers, physicien nucléaire ;
- Monsieur Bernard DAUGERAS, président fondateur d'une société capital-risque Auriga Partners, avec une formation de docteur en physique ;
- Madame Sophie DELAPORTE, ancienne directrice générale adjointe de la santé, inspectrice générale de l'administration ;
- Monsieur Jean-Pierre FINANCE, l'actuel président de l'université Henri Poincaré, il vient d'être nommé administrateur provisoire de l'université de Lorraine. C'est un ancien premier vice-président de la CPU du temps où le ministre faisait fonction de président. Il est aussi membre du board de l'EUA ;
- Monsieur Gérard GHYS, jeune ancien inspecteur général de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche ;
- Monsieur Laurent KOTT, directeur général d'INRIA Transfert, dont il a été l'un des créateurs ;
- Monsieur Nelson MACULAN, mathématicien appliqué à la recherche opérationnelle et optimisation ; il a présidé l'université fédérale de Rio de Janeiro et a été ministre de l'Enseignement, d'abord dans l'Etat de Rio, puis dans l'Etat fédéral du Brésil ;
- Monsieur Jürgen MLYNEK, opticien. Il a été vice-président de la Deutsche Forschungs Gemeinschaft en Allemagne, ex-président de l'université Helmholtz et maintenant président de l'association Helmholtz des centres allemands de recherche ;
- Monsieur François MOREL, français, mais travaillant aux Etats-Unis à Princeton, en géoscience ;
- Sir Howard NEWBY, sociologue à Liverpool, Grande-Bretagne, ancien chairman de l'Economic and social research council en Angleterre et actuellement vice-chancellor à Liverpool ;
- Madame Agnès PAILLARD, actuellement vice-présidente recherche et technologie à EADS, ancienne directrice générale du pôle Aerospace Valley, spécialiste des questions de transfert et valorisation ;
- Monsieur Patrick PEUGEOT, président d'honneur de La Mondiale, qui a une expertise en politique publique, transfert et qui est aussi le président de la CIMADE ;
- Monsieur Jean-Louis VANHERWEGHEM, professeur émérite, ancien recteur de l'Université libre de Bruxelles, administrateur du Fonds national de la recherche scientifique en Belgique ;
- Monsieur Kurt WUTHRICH, professeur de chimie à l'ETH de Zurich en Suisse, et également à La Jolla aux Etats-Unis, prix Nobel de Chimie ;
- Monsieur Enrique ZUAZUA, mathématicien appliqué, directeur scientifique du Centre basque pour les mathématiques appliquées en Espagne.

En SHS, nous en avons beaucoup sollicité une soixantaine mais, pour le moment, nous avons du mal à obtenir des réponses positives.

Pour l'ANR, la situation est encore plus difficile : nous avons, pour le moment, six experts pour plus de 70 sollicitations.

Mme Monique CAPRON :

Je ne vois pas beaucoup de biologistes pour le CNRS. Je vois beaucoup de science dure, d'économie, de politique...

M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements, AERES :

Monsieur VANHERWEGHEM est un médecin ; Jean-François BACH est un médecin biologiste ; Monsieur WUTHRICH est un chimiste, mais à l'interface de la biologie.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Si vous avez des connexions particulières, notamment dans le domaine des SHS, nous sommes intéressés : il faut quelqu'un qui n'ait pas de connexion avec le CNRS et qui soit francophone.

M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements, AERES :

Pour l'ANR, nous n'avons pratiquement aucun expert français, parce que trouver un chercheur actif en France, qui n'a pas de lien avec l'ANR, est un non-sens. Nous avons deux ou trois personnes retraitées, qui ont beaucoup d'expérience et dont nous avons estimé intéressant qu'ils viennent, parce qu'il faut aussi veiller qu'il y ait des personnes au courant de la façon dont fonctionne le système français, non seulement dans ses grandes lignes, mais en détail. Avoir un comité aussi international et francophone, nous y avons renoncé. L'évaluation se fera en anglais.

J'ai quelques noms mais je ne souhaite pas en parler à ce stade, c'est trop incomplet.

M. Simon THORPE :

Pouvons-nous savoir quelle est la lettre de mission ? Ont-ils une description claire de ce qu'ils doivent évaluer : la science, l'administration, l'organisation ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements, AERES :

Sur le plan de la méthode, la lettre de mission doit être discutée le 25 octobre avec Philippe BUSQUIN qui vient ici pour une deuxième réunion de travail. Nous souhaitons que ce soit lui, en sa qualité de président du comité d'évaluation, qui définisse les grandes lignes de la problématique du comité et qu'ensuite il ait des échanges avec les experts.

En revanche, ce sur quoi nous nous sommes déjà entendus avec lui lors de la précédente réunion, c'est la nécessité de définir une problématique. Le thème de l'évaluation n'est pas tant celui de la qualité scientifique, que le CNRS en tant qu'établissement : sous l'angle de sa stratégie ; de la manière dont il articule le niveau national, qui est le sien, avec tel ou tel site du territoire ; de son insertion dans l'environnement européen et international ; de la façon dont il définit ses priorités scientifiques, puis comment, en termes opérationnels, il est capable de les traduire en décisions concrètes, notamment en matière de ressources humaines.

Un sujet avait beaucoup intéressé Monsieur BUSQUIN lors de cette première réunion, nous verrons s'il y est toujours sensible, est celui de la mobilité des chercheurs et, plus largement, des chercheurs et enseignants-chercheurs dans la communauté globale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce sont des sujets qui ne se limitent pas à la seule appréhension de la qualité scientifique, et qui ne sont pas non plus des sujets de technique de gestion. Le rôle et la compétence de ce comité d'évaluation, devrait être de se pencher sur la stratégie, sur sa définition et son articulation avec les aspects opérationnels.

L'objet est très vaste et il ne faut sûrement pas que le comité essaie de tout appréhender. Même si nous avons prévu un format inhabituel, il risque sinon d'être noyé. Il aura sans doute à définir une problématique, et à concentrer son évaluation sur un certain nombre de questions, pas trop nombreuses, autour desquelles il sera possible ensuite, en lien avec le CNRS, de construire un planning de visite.

M. Simon THORPE :

Est-ce que la question du budget du CNRS et de son rapport qualité/prix, si l'on peut dire, est prise en compte ? Est-ce que le comité dira si c'est un bon moyen de dépenser de l'argent ou pas ? C'est une grande question pour les décideurs.

M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements, AERES :

Je parle sous le contrôle de mon président et de Monsieur LASBORDES, qui est très concerné par cette question. L'évaluation du CNRS n'a pas vocation à devenir une évaluation des politiques publiques en matière de recherche. L'évaluation portera sur le CNRS tel qu'il est aujourd'hui, avec le budget est ce qu'il est aujourd'hui. La question est de savoir comment le CNRS définit sa stratégie, si le budget est aligné sur une vision stratégique ou si c'est la concaténation d'expressions de besoins des différents instituts, et comment les marges de ressources sont définies et orientées vers telle ou telle priorité d'action. C'est plutôt cela le sujet.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Il faut ajouter que le CNRS a rendu son rapport d'autoévaluation, résultat d'une réflexion interne importante et qui sera un point 'analyse et d'appui important pour les experts. Il y aura également sûrement la question du positionnement du CNRS par rapport à toute une série de partenaires, notamment les universités, mais aussi les autres organismes, dans le cadre des alliances.

L'idée centrale est que cette évaluation aide le CNRS à prendre des orientations, comme pour les autres organismes d'ailleurs.

M. Denis MENJOT :

Puis-je vous poser la même question pour l'ANR, sauf si vous pensez que c'est prématuré ?

M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements, AERES :

Nous avons rencontré, pour une première réunion de calage méthodologique, notamment sur l'aspect calendrier, la direction de l'ANR. Nous prévoyons de recevoir leur rapport d'autoévaluation dans la deuxième moitié du mois de novembre. Notre difficulté principale actuellement est celle de la constitution du comité. Nous en sommes à un taux de réussite de 1 pour 10.

Nous passons beaucoup d'heures à essayer d'obtenir la participation d'experts de haut niveau, expérimentés sur ce sujet, les *funding agencies*, qui est très spécifique.

Tant que nous n'avons pas suffisamment avancé, pas nécessairement comme pour le CNRS avec un comité complet, relativement proche de sa composition finale, nous ne pourrons pas aller beaucoup au-delà. J'espère au prochain Conseil pouvoir être beaucoup plus positif.

Mme Monique CAPRON :

Est-ce l'ANR, dans son ensemble, qui sera évaluée au mois de janvier, y compris le nouveau département Investissements d'Avenir ?

Quelle est la liberté que nous, membres du Conseil, avons pour vous suggérer

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Sur la question des noms, n'hésitez pas ! Monsieur LASBORDES vient de m'en citer deux.

C'est très important, surtout pour un organisme comme l'ANR, qui est particulier, il faut avoir une expérience du « financement » de la recherche, de son administration. L'ANR est dans la science, mais aussi aux confins de la politique de la recherche.

Pour l'ANR, les problématiques ne sont pas fixées. Cela dépendra beaucoup du comité, mais il est déjà possible d'identifier un certain nombre de thèmes, par exemple, la question du positionnement de l'ANR en termes de programmation scientifique. Par rapport à une stratégie nationale, par rapport au travail de programmation que font les alliances aujourd'hui, comment s'effectue la traduction de cette programmation en appel d'offres est une question importante.

D'autres sujets pourraient être : comment une telle agence peut s'organiser pour porter la charge lourde qui est celle de la gestion des Investissements d'Avenir, tout en conduisant son activité ?

La question de l'articulation européenne est aussi un point important. De même, la capacité de l'ANR à suivre les projets et à « évaluer » les résultats des projets.

Sections 2 et 3

M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations, AERES :

Pour nous, la vague B est terminée. Je vous avais montré un bilan quantitatif au dernier Conseil. Nous n'avons plus qu'à traiter les observations des universités de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie qui sont dans un timing un peu différent, comme d'habitude.

Je vais vous parler de la vague C : Avignon, la Corse, la Lorraine et l'Alsace.

Cela représente un volume inférieur à celui de l'année passée puisque nous avons 115 licences générales à évaluer, 210 licences professionnelles, 155 mentions de master, soit 520 spécialités, puisque nous évaluons les spécialités une par une dans les mentions de master, et 22 écoles doctorales.

Par ailleurs, nous évaluons cette année les diplômes valant grade de licence et master dans les écoles d'architecture, c'est-à-dire le diplôme d'études en architecture, qui est le niveau licence, et le diplôme d'architecte, qui est le niveau master. Nous le faisons à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conjointement avec le ministère de la Culture, mais aussi parce que ce sont des diplômes qui confèrent les grades de licence et de master aux étudiants.

Il y a 26 écoles d'architecture en France et un diplôme de master en architecture à l'INSA de Strasbourg.

Par ailleurs, au niveau international, nous allons évaluer deux collèges Lettres et Langues en Arabie Saoudite. L'université du Luxembourg, en particulier pour la faculté de droit, d'économie et de finance, demande une évaluation pour ses 6 masters et un septième en création.

Nous sommes en discussion avec eux pour réaliser cette évaluation.

Enfin, les Hautes écoles spécialisées de la partie francophone de Suisse s'intéressent à l'AERES en termes d'évaluation. Cela représente 27 écoles, 13 000 étudiants, pour 67 hautes écoles spécialisées et 75 000 étudiants sur l'ensemble de la Suisse.

La question reste encore ouverte en termes de sciences de l'éducation, en particulier concernant les masters « Métiers de l'enseignement et de la formation ». En 2009, dans le cadre de la réforme des IUFM, a été suscitée la mise en place de masters de l'enseignement et de la formation, à la fois disciplinaires, mais préparant aussi aux métiers de l'enseignement. Ce sont des masters professionnels.

Comme il s'agissait de créations ex nihilo, l'AERES n'a pas conduit d'évaluation. Deux ans après, certains de ces masters ont des résultats en termes d'insertion, de formation, et la question va se poser de grilles d'évaluation adaptées pour ces formations, dont le cadre est précis en termes de contenu, et de stages en lycée ou en collège.

Va venir aussi la question des instituts de formation en soins infirmiers, dont le diplôme d'infirmier vaut maintenant grade de licence. Une réforme de ces instituts fait qu'ils doivent maintenant se rapprocher des universités et passer des conventions avec elles, ce qui implique une participation importante de l'université dans la formation. Il y a 550 écoles d'infirmiers et infirmières en France, souvent privées, la Croix Rouge ayant un rôle important. Comme ces diplômes valent grade de licence, nous aurons à intervenir.

Deux derniers chantiers ont été ouverts par la section 3.

D'abord, la coopération avec la CTI. Nous avons rencontré Bernard REMAUD et nous nous sommes mis d'accord pour avancer vers une convention de coopération qui listerait un certain nombre de points sur lesquels il serait intéressant de partager nos expériences, de travailler ensemble, en particulier au niveau international, ou quant à l'implication des professionnels dans notre travail.

De même, nous avons aussi rencontré Franck BOURNOIS, président de la Commission d'évaluation des formations et des diplômes de gestion (CEFDG), qui évalue les écoles de commerce et les écoles de gestion. Là aussi, nous avons décidé d'avancer vers des partenariats plus ou moins construits.

Les processus d'évaluation, enfin, n'ont pas changé, sauf sur l'aspect relatif aux visites pédagogiques. Nous appelons cela « Entretiens sur l'offre de formation ». Une première expérience a eu lieu avec les universités de Reims et d'Amiens et nous sommes dans une phase de retour d'expérience. Nous travaillons avec la section 1 sur le planning type d'une visite d'établissement incluant ces entretiens, puisque cela restera, mais bien identifié, dans le cadre de la visite de l'établissement.

Mme Marianne LEFORT :

J'ai regardé pour ma part le rapport EQAR. Pouvez-vous me confirmer que ce à quoi ils font référence en parlant de « visites pédagogiques » est cohérent avec ce que vous envisagez de faire en termes d'entretiens sur l'offre de formation.

M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations, AERES :

Cela répond tout à fait à EQAR. Cette série d'entretiens sur l'offre de formation comprendra des étudiants, éventuellement des regards extérieurs étrangers. Par cela, nous répondons à EQAR.

Nous les appelons « Entretiens sur l'offre de formation » parce que, dans le contexte des universités françaises, on ne peut pas faire de visite dans chaque formation, chaque licence, chaque master. Nous nous intéressons donc globalement à l'offre de formation et, à travers cet examen de l'offre de formation, nous verrons un certain nombre de formations exemplaires par rapport à notre questionnaire sur l'offre de formation.

Mme Monique CAPRON :

Je sais qu'il existe des écoles d'infirmières privées, mais je sais aussi que les écoles d'infirmières font partie de la faculté de médecine. Sera-ce une évaluation en même temps que l'établissement universitaire ?

M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations, AERES :

Je ne répondrai pas pour la section 1. Ces écoles se regroupent (c'est une obligation, dans le cadre du partenariat avec les universités) en groupements de coopération sanitaire (GCS). Ces GCS regrouperont les écoles privées, mais aussi la formation d'infirmier dans le cadre de l'hôpital.

C'est peut-être par le biais de ces groupements que nous pourrions aborder la question de l'évaluation, car il sera difficile d'aborder directement les 550 écoles d'infirmières.

M. Philippe TCHAMITCHIAN, directeur de la section des établissements, AERES :

Dans le cadre de l'évaluation dans le champ santé, nous travaillons à un renforcement de l'aspect intégré de cette évaluation, notamment afin de mieux prendre en compte la recherche clinique et les aspects formation.

Mme Monique CAPRON :

Il est en effet important de revoir la question de la recherche clinique, car il y a beaucoup de regrets de la part des enseignants-chercheurs cliniciens que leurs activités de recherche clinique ne soient pas assez prises en compte.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Vous avez raison. D'évidence, il est nécessaire de se pencher de manière plus précise sur la recherche dans l'hôpital.

Nous évaluons la recherche aujourd'hui à travers une structure, qui est l'unité ou la fédération d'unités, ou l'équipe universitaire labellisée. Or, une grande partie de la recherche clinique dans l'hôpital n'est pas faite dans une unité, ni dans une équipe universitaire labellisée. Elle est faite dans une structure hospitalière, un pôle, par exemple, et nous devons aborder la question de la recherche à ce niveau.

Il y a aussi des structures d'appui, telles que les centres de ressources biologiques, ou les délégations à la recherche clinique qui sont des structures de coordination et d'animation. Enfin, dans l'hôpital, il y a une politique de recherche qui est menée, organisée, avec une gouvernance, avec une articulation avec le projet médical qui est plus ou moins étroite.

Si l'on veut évaluer la recherche clinique dans l'hôpital, il faut la voir de façon large. C'est ce à quoi un groupe travaille actuellement.

| V - Présentation du nouvel arrêté licence |

M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations, AERES :

Le Ministre avait installé, en février 2011, un comité d'orientation chargé de proposer une nouvelle licence pour en faire, je cite « *un diplôme de référence pour l'emploi et pour la poursuite d'études* ».

Ceci a conduit à un nouvel arrêté relatif à la licence, le 11 août 2011.

Cet arrêté ne modifie pas les dispositions précédentes. Il abroge le texte relatif à la licence, et aux différentes licences autorisées qui préparaient aux concours (concours de professeur des écoles, concours de la fonction publique) et qui étaient régies par des dispositifs particuliers.

Ce nouvel arrêté simplifie le paysage mais il réclame un travail d'adaptation de la part de l'ensemble de l'enseignement supérieur se conforme à ce nouvel arrêté.

Je vais vous détailler les nouveautés contenues dans cet arrêté.

L'objectif est de donner une nouvelle impulsion à la licence, c'est-à-dire de faire en sorte qu'il y ait une prise en compte de l'importance de ce premier cycle universitaire dans le dispositif de l'enseignement supérieur. En effet, l'objectif est que 50 % d'une classe d'âge ait un diplôme de l'enseignement supérieur, une licence, un DUT, un BTS, ou soit passé par une classe préparatoire. Cet objectif aujourd'hui n'est pas atteint, en particulier parce qu'il y a, au niveau licence, un taux d'échec important pour les bacheliers technologiques et les bacheliers professionnels.

L'objectif de cette nouvelle licence est d'axer l'effort sur la professionnalisation, l'expression des compétences attendues par les étudiants à l'issue de la formation, d'aller vers une employabilité plus grande des étudiants en licence et d'augmenter le taux de réussite.

Dans beaucoup d'universités, ce problème a été pris à bras le corps, aidé par un plan « Réussite en Licence » qui avait donné des moyens. Le dernier colloque de la CPU était sur ce thème, et un certain nombre de recommandations ont été formulées.

Cet arrêté précise cependant les choses.

Le premier point important est que la licence s'appuiera maintenant sur des objectifs nationaux établis par des référentiels, pour chaque discipline ou groupe de disciplines, lesquelles préciseront quelles sont les compétences à acquérir par un étudiant de licence dans cette discipline. Ces référentiels sont à bâtir.

La Ministre, lors de la publication de cet arrêté, a présenté des exemples de référentiels, assez larges et souples, en droit et en mathématiques.

Derrière ces référentiels, il y a des objectifs nationaux. Cela évitera ce que l'on a observé : que deux licences identiques, avec le même intitulé, dans deux établissements différents, présentent des choses très différentes.

Le deuxième point est que, pour la première fois, est indiqué qu'une formation de licence assure à l'étudiant l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences, certes disciplinaires, mais aussi linguistiques, transversales et pré-professionnelles. Cette description n'existait pas dans l'arrêté de 2002. Nous faisons déjà, pour les licences, une analyse de ce que le projet pédagogique intègreait comme acquisition de compétences transversales.

Il est prévu aussi que « *La formation représente un volume d'au moins 1 500 heures d'enseignement sur l'ensemble du cursus de licence* ». C'est un point nouveau, mais il n'est pas précisé si ce sont 1 500 heures de présentiel ou s'il y a une part de travail personnel.

Les licences de sciences, technologie et santé sont déjà à 1 500 heures. Pour le droit, l'économie et la gestion, elles sont à 1 300/1 400. Pour les sciences humaines, arts, lettres, langues, elles étaient entre 1 100 et 1 200.

Dans le même ordre d'idée, sur ces 1 500 heures, il doit y avoir de la pré-professionnalisation et de la professionnalisation. Cela implique que des représentants du monde socioprofessionnel soient associés à la formation de licence. Aller vers une pré-professionnalisation importante des étudiants en licence correspond à l'objectif que ce diplôme de licence soit un passeport pour l'emploi.

Dans le même ordre d'idée, chaque parcours de licence doit maintenant prévoir un stage obligatoire ou facultatif. Chaque stage doit faire l'objet d'une évaluation concourant au diplôme. Là encore, l'idée est que le stage prépare à l'emploi.

Dans le cadre des évaluations, nous regardons déjà l'aspect stage, en particulier, en quoi le stage était intégré au cursus et suivi. Il est d'ailleurs indiqué qu' : « *Un suivi personnalisé doit être assuré par des enseignants référents.* ».

Le texte met aussi en avant les passerelles avec les IUT, les BTS, dans les deux sens, le sens de la sortie pour les étudiants qui ne pourraient pas continuer, mais aussi le sens de l'entrée, pour ceux venant des IUT, BTS ou classes préparatoires.

Sur les systèmes de compensation, le texte est précis : « *une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable lorsque l'étudiant y a obtenu la moyenne* » ; « *La compensation est organisée sur le semestre sans note éliminatoire* ». Les notes éliminatoires ne sont plus autorisées.

Enfin, il peut y avoir de la compensation sur deux semestres immédiatement consécutifs, pour éviter les enjambements compliqués, dans lesquels un étudiant est déjà en troisième année, mais n'a toujours pas eu un module de première année. Les règles de compensation sans note éliminatoire entre deux semestres consécutifs entrent en vigueur immédiatement.

Certains considèrent que cela baissera le niveau de la licence, en raison de l'absence de note éliminatoire et de la compensation organisée sur deux semestres mais, d'un autre côté, dans beaucoup d'universités, ce système était déjà en place.

Il est enfin prévu une session obligatoire de rattrapage, et un intervalle entre deux sessions d'au moins deux mois.

Les universités avaient réussi à s'organiser pour faire en sorte que l'étudiant ait son diplôme, même s'il passait une session de rattrapage au mois de juin ou juste après l'été, mais il faudra maintenant organiser une année universitaire avec une session de rattrapage par semestre.

Le texte met aussi en avant l'évaluation des enseignements par les étudiants, par les diplômés et par des conseils de perfectionnement. Les conseils de perfectionnement ou équivalents deviennent obligatoires dans chaque licence. C'est quelque chose qui n'existait pas majoritairement. Cela n'existait pas dans l'arrêté de 2002. Le conseil de perfectionnement doit inclure des chercheurs et des personnalités du monde socioéconomique ou socioculturel.

Par ailleurs, il est écrit que ces formations seront des renouvellements de licences existantes et que les décisions d'habilitation s'appuieront sur les évaluations de l'AERES.

L'entrée en vigueur de ce texte est en septembre 2012, c'est-à-dire tout de suite, pour ceux de la vague C. Toutefois, l'obligation des 1 500 heures est repoussée en 2014.

Voilà pour les différents principaux points. Il n'y a rien dans le texte sur l'association des licences avec les licences professionnelles, alors que nous essayons aussi de travailler sur cette dimension.

A l'AERES, nous avons immédiatement regardé ce nouvel arrêté par rapport à nos grilles d'évaluation. Il s'avère que l'ensemble des points contenus dans le nouvel arrêté correspondent à des items de notre grille d'évaluation. Nous étions déjà en phase avec cet arrêté, sauf sur les 1 500 heures, puisqu'il n'y avait pas le cadrage sur le volume horaire et que nous n'avions pas d'évaluation sur le volume horaire. Toutefois, nous demandions à nos experts de regarder si, dans le volume horaire indiqué, l'équipe de formation avait réussi à monter quelque chose de cohérent, de nature à offrir une bonne formation. Une formation à 1 200 heures, qui paraissait cohérente à nos experts, aura un problème de conformité avec l'arrêté.

L'AERES n'est pas déphasés par rapport à l'arrêté qui va dans un sens que nous sentions en mouvement dans les universités. La difficulté portera sans doute sur la phase de transition.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Sur les 1 500 heures, il est indiqué que c'est de l'enseignement et que ce sont des travaux dirigés, des travaux pratiques, des heures de stage ou de la conduite de projet individuels ou collectifs. Ce sont des heures encadrées.

M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations, AERES :

Effectivement, ce ne sont pas des heures de travail personnel. Ce sont 1 500 heures qui valent 180 ECTS. La pratique habituelle, c'est que les ECTS reflètent le volume horaire d'enseignement, mais aussi le travail personnel.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

On parle « *d'unités d'enseignement* », « *obligatoires, optionnelles et libres* », c'est la base des ECTS, et on parle aussi de « *projet personnel et professionnel* ». Vous ne l'avez pas indiqué, mais c'est une façon de dire à l'étudiant : « Quel est votre projet ? Bâissez-le, nous allons vous aider. » C'est une façon de le responsabiliser.

M. Jean-Marc GEIB :

Dans le texte de 2011, l'accent est mis sur l'aspect professionnalisation : le projet professionnel doit être construit dans le cadre de l'encadrement de la formation.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Ma remarque concerne aussi la compensation. Il faudrait être un expert des ECTS mais, d'après ce que j'ai compris, les unités d'enseignement sont elles-mêmes constituées de sous-éléments. A l'intérieur d'une unité d'enseignement, il existe une liberté de compensation, ce qui permet à l'enseignant d'utiliser la forme pédagogique qu'il souhaite pour que la compétence soit obtenue. Elle peut l'être par différentes façons de procéder.

M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations, AERES :

La compensation entre unités d'enseignement est obligatoire dans un semestre, et peut être mise en place entre deux semestres consécutifs.

Au total, il n'apparaît pas nécessaire de modifier fortement nos grilles d'évaluation. Il faudra, sur certains items, être plus sensible à certains points : en particulier, à la présence d'un conseil de perfectionnement. Et il faudra regarder la question des 1 500 heures.

M. Denis MENJOT :

Le stage est en rapport avec le parcours licence choisi par l'étudiant. En sciences humaines et sociales, il risque d'y avoir des difficultés à trouver un stage adapté à sa formation et l'étudiant risque de se voir proposer des stages sans beaucoup de rapport.

M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations, AERES :

Pour chaque formation, il faudra qu'il y ait un texte sur la politique mise en place vis-à-vis des stages. Si

M. Simon THORPE :

Je regardais les descriptions pour les ECTS, il est indiqué 1 500 heures de travail par an pour les étudiants. Cela veut dire trois heures pour chaque heure de formation.

M. Jean-Marc GEIB, directeur de la section des formations, AERES :

Nous sommes bien sur 1 500 heures pour les trois années, ce qui représente 180 ECTS pour le cursus de trois ans.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Puisqu'il n'y a pas d'autre intervention, la séance est levée.

La prochaine réunion aura lieu le 10 novembre. Prenez vos dispositions pour les billets.

Merci.

La séance est levée.